

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Mai 2015

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Excusés : M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE

Secrétaire de séance : Madame Fabienne OTTEVAERE

Procès-verbal de la réunion du 7 Avril 2015 : adopté à l'unanimité.

2015_0505_01 : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

Subventions aux associations – Année 2015 - Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2015 :

. Associations (compte 6574)	10 450.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers du Centre SOMG de Margaux	400.00 €
- Association des Parents d'Elèves	1 000.00 €
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC)	2 000.00 €
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC) (subv. Exceptionnelle)	600.00 €
- Cantenac Margaux Soussans Haut Médoc Section Football (CMS Haut Médoc)	1 800.00 €
- Ecole de Rugby Cantenac Médoc (ERCM)	500.00 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - Comité de Margaux (FNACA)	200.00 €
- Harmonie de Macau	650.00 €
- Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100.00 €
- Les Amis de la Bibliothèque de Cantenac (ABC)	2 000.00 €
- Société Nationale d'Entraide Médaille Militaire - Section Margaux	100.00 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Cantenac-Margaux	400.00 €
- Union Nationale de Combattants (UNC) Cantenac Margaux Labarde	200.00 €
- Margaux Saveurs	500.00 €

Les subventions seront versées sous réserve de la réception des comptes de chaque association.

2015_0505_02 : RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS - Année Scolaire 2015-2016 - Décision

Il vous est proposé, pour la prestation d'un repas, les tarifs suivants :

- enfant : 2.75 € (pour info : 2.70 € en 2014/2015)
- adulte : 4.60 € (pour info : 4.50 € en 2014/2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'adopter les modalités ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

2015_0505_03 : TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Modalités de fonctionnement et tarifs année scolaire 2015-2016 - Décision

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune organise depuis la rentrée scolaire 2014-2015 des temps d'activités périscolaires (TAP) les lundis et jeudis après-midi, après la classe.

Afin de financer ces activités, il est proposé de fixer une somme forfaitaire par trimestre scolaire et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- fixe la participation forfaitaire aux TAP à 10 € par enfant et par trimestre scolaire. Le règlement se fera par prépaiement. La régie cantine sera modifiée afin d'intégrer les TAP.
- décide que l'inscription aux TAP sera annuelle
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

2015_0505_04 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

PREAU COUR PRIMAIRE – Maîtrise d'œuvre et Travaux - Autorisation de signature

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05.12.2014

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- confirme sa décision de réaliser un préau dans la cour primaire
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2015_0505_05 : FINANCES LOCALES - Subvention

Réalisation d'un préau – Cour primaire

Demande de subvention – Réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser les travaux concernant la réalisation d'un préau dans la cour primaire.

Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Vu le montant prévisionnel de l'opération estimé à 23 650.55 € HT

Considérant la réalisation indispensable de cette opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2015_0505_06 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION

Terrains Chemin de Moncabon – Servitude – Autorisation signature convention

Suite à la vente d'une partie de la parcelle E80 à la Société Béoletto, en vue de son aménagement, il convient de définir les modalités d'utilisation de l'ensemble des emprises et équipements communs dans l'attente de leur reprise par la Commune. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2015_0704_07 : DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION

Chemin rural à Terre Noire - Enquête publique préalable à l'aliénation

Le chemin rural situé au lieu-dit « Terre Noire » au droit des parcelles AC 486 et AC 487 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à la réglementation, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural situé au lieu-dit « Terre Noire »
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

2015_0704_08 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

Mise à disposition d'employés par l'association SOS Emploi – Autorisation signature convention

Afin de pouvoir remplacer le personnel momentanément absent ou de remédier à un surcroît temporaire d'activité, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à signer une convention avec SOS Emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à signer une convention avec SOS Emploi

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu – période du 08.04.2015 au 05.05.2015

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
03/2015	Consorts RAMBEAU	1 Chemin de la Hontique	bâti sur terrain propre	16/04/2015	renonciation
04/2015	M. et Mme SEPTMBERT	1 bis Chemin de la Hontique	bâti sur terrain propre	28/04/2015	renonciation
05/2015	M. PASCUAL et Mme LELIEVRE	25 Route des Eycards	non bâti	28/04/2015	renonciation
06/2015	M. Thierry LURTON	Lieu dit Les Eycards	non bâti	28/04/2015	renonciation

*** Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- ⇒ **2015_04 du 5 Mai 2015** – Acquisition et mise en service d'équipement informatique (unité centrale pour le poste de direction) pour l'école – GI Informatique à Avensan pour 1 110.00 € TTC.
- ⇒ **2015_05 du 5 Mai 2015** – Acquisition d'une meuleuse pour le service technique – BIGMAT DUPONT Matériaux à Ludon Médoc pour 507.60 € TTC.
- ⇒ **2015_06 du 5 Mai 2015** – Acquisition de 3 conteneurs de 770 L – CAPEM à Bordeaux pour 1 620.00 € TTC.